

6824/26 ADD 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 04 mars 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 04 mars 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision d'exécution du Conseil mettant en oeuvre la décision 2014/450/PESC
concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Soudan - Annexe**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes